



Lettre à adresser aux OS

Paris, le 20 octobre 2020

Mesure unilatérale UDSG pour 2021

Madame, Monsieur,

Ainsi que cela vous a été annoncé en fin de réunion de la Commission Nationale de Négociation sur les salaires 2021, tenue le 13 octobre dernier, l'UDSG a pris la décision d'augmenter de 0.10 point la participation des employeurs au régime de retraite supplémentaire géré par CCPMA Prévoyance, mentionné à l'article 64-2 de l'ANG, portant ainsi le financement de ce régime de 1,44 à 1,54% à compter du 1er janvier 2021, soit une hausse de 0,3 point en trois ans.

Il s'agit en effet pour Groupama de poursuivre une politique de développement de l'épargne-retraite collective dans le cadre d'une approche responsable d'employeur.

Par ailleurs, l'UDSG vous a également informé qu'elle inciterait les entreprises, dans le cadre des NAO qui s'ouvriront prochainement à privilégier les augmentations individuelles en 2021 en y consacrant toutefois une enveloppe inférieure à celle de cette année pour tenir compte du contexte économique et de l'inflation en baisse.

Pour terminer, nous vous confirmons l'absence de revalorisation des salaires minimaux de fonction (SMF).

Je voulais par le présent courrier vous confirmer l'ensemble de ces décisions.

Pour information, vous voudrez bien trouver, dans le tableau ci-joint, les montants des SMF.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Didier GUILLAUME

PJ : tableau des SMF annuels



SMF Valeurs annuelles (à effet du 1er janvier)

Classes	SMF
1	19 727
2	20 755
3	23 594
4	28 004
5	33 022
6	43 340
7	57 456